

L'EXPÉRIENCE MÉTISSE DANS LES PENSIONNATS EN SASKATCHEWAN

Aperçu



Convent (pensionnat) et hôpital d'Île-à-la-Crosse, vers 1939. Société historique de Saint-Boniface, archidiocèse catholique romain de Keewatin – Le Pas, N3539.



Jeunes filles et fillettes du pensionnat d'Île-à-la-Crosse, vers 1913 ou 1914. Glenbow Archives, Thomas Waterworth, PD-353-22.

Le gouvernement fédéral ne fournit pas de financement soutenu pour les Métis, ou « Sang-Mêlé » comme on les désigne à l'époque. Il estime que ces enfants sont la responsabilité des provinces et territoires. Par conséquent, il n'est pas rare que les agents des Indiens reçoivent l'ordre de retirer les élèves métis des pensionnats. Pendant des années, les provinces ne se préoccupent aucunement de veiller à ce qu'il y ait des écoles dans les communautés métisses ni de s'assurer que les enfants métis sont admis dans les écoles publiques. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale qu'elles commencent à établir des pensionnats pour les enfants métis. L'histoire de ces pensionnats et de leurs élèves reste à écrire. " (*The Métis Experience*, volume 3, p. 4).

PENSIONNAT D'Î

L'Église catholique romaine a tenu des pensionnats pour garçons et filles à Île-à-la-Crosse, dans le territoire du Traité n° 10, de 1821 à 1976. « Île-à-la-Crosse [*Sakitawak* en mitchif] est l'une des communautés métisses du Canada subarctique les plus vieilles et les plus homogènes sur le plan culturel.¹ » La congrégation dénommée les Sœurs Grises de Montréal arrive à Île-à-la-Crosse à l'automne de 1860. En moins d'un mois, elle ouvre le pensionnat Saint-Bruno, qui accueille 15 élèves. Les filles utilisent la salle de classe comme dortoir, tandis que les garçons habitent au presbytère.² Après l'incendie qui détruit la maison des missionnaires en 1867, on construit un pensionnat assez grand pour 33 enfants. Sara Riel, la sœur de Louis Riel, y œuvre de 1871 jusqu'à son décès prématuré en 1883. En 1905, une inondation oblige à déménager le pensionnat au lac la Plonge (pensionnat indien de Beauval). En 1917, le père Marius Rossignol ouvre l'école de la Sainte-Famille à Île-à-la-Crosse. L'école peut héberger quatre pensionnaires et est fréquentée par 22 enfants. Au fil des années, des ajouts permettent d'accueillir plus d'élèves. Les élèves métis habitent ces résidences, alors que les enfants des Premières Nations vont au pensionnat indien de Beauval.³ En 1944, un rapport commandé par le gouvernement provincial à propos de la situation de l'éducation dans le nord de la Saskatchewan recommande l'ouverture de deux autres pensionnats, dont un à Île-à-la-Crosse. Toutefois, ni l'un ni l'autre de ces établissements ne voit le jour, en raison d'un manque de soutien financier de la part du fédéral et de l'opposition de l'Église catholique. En 1946, après avoir loué des salles de classe à l'école de la mission, payé le salaire des enseignants de celle-ci et couvert une partie des frais de pension des élèves pendant un certain

temps, le gouvernement de la Saskatchewan convient d'établir une école pour les enfants métis. En 1947, on y compte 168 élèves, répartis dans cinq salles de classe; 124 d'entre eux sont des pensionnaires.⁴ En 1959, une autre école est érigée pour accueillir 231 élèves, dont 113 pensionnaires.

Incendies et tragédies. En 1964, le pensionnat des garçons est détruit par les flammes. L'école compte alors 331 élèves, dont 100 pensionnaires. En 1972, un autre incendie fait disparaître 12 salles de classe. Un groupe de parents et d'habitants de la localité présentent alors une pétition au gouvernement provincial en vue d'obtenir « un meilleur contrôle sur l'enseignement au sein de la communauté ». Il en résulte un décret ordonnant la mise sur pied de deux commissions scolaires élues autonomes : la commission scolaire de la Division scolaire d'Île-à-la-Crosse et la commission scolaire Northern. La modification suscite des remous dans la communauté, car tout le monde n'est pas en faveur. En 1976, le pensionnat ferme ses portes et est remplacé par les écoles élémentaire et secondaire Rossignol.⁵

Financement. De 1889 à 1937, la politique du gouvernement fédéral à l'égard de l'admission des Métis et des « Indiens non inscrits » dans les pensionnats est marquée par l'incohérence et la désorganisation. Les enfants métis sont scolarisés dans les pensionnats autochtones. « Le financement par élève rend avantageux pour les administrateurs des pensionnats autochtones d'accepter des Métis quand le nombre d'élèves des Premières Nations est peu élevé et de les transférer d'un pensionnat à un autre selon les besoins pour ajuster le nombre d'inscriptions ou de les exclure complètement. »⁶ Pendant le

mandat de Duncan Campbell Scott aux Affaires indiennes, on fait parvenir aux pensionnats une lettre définissant trois catégories de « Sang-Mêlé » pour les besoins de l'admissibilité au financement fédéral : « ceux qui vivent, à différents degrés, la vie ordinaire du pays; ceux qui vivent, à différents degrés, selon le mode de vie indien; ceux qui [...] sont la progéniture illégitime d'une femme indienne, et n'ont pas été reconnus par un homme blanc ». ⁷ Les Métis considérés comme plus près des communautés des Premières Nations (sur le plan géographique ou culturel) peuvent être admissibles aux pensionnats autochtones.⁸ L'expérience métisse à l'égard des pensionnats varie donc beaucoup en fonction du moment et du lieu. « Les Métis n'étaient généralement pas visés par les plans et les mesures du gouvernement fédéral, destinées habituellement aux nouveaux colons et aux membres des Premières Nations visés par les traités. [...] Par conséquent, le rôle des Métis dans le projet des pensionnats a été moins important que celui des Premières Nations. »⁹

La signature des Traités n°s 6 et 10 marque le début d'une ère nouvelle, où le Canada implante ses structures juridiques et politiques dans le Nord, établissant arbitrairement des distinctions entre les Indiens (les « Sauvages », comme on dit alors) inscrits et non inscrits et les « Sang-Mêlé » : il passe des traités avec les premiers et instaure un régime de certificats pour les seconds, assujettit les premiers à l'Acte des *Sauvages* de 1876 et considère les seconds comme des citoyens de l'État. Toutefois, ce n'est qu'après la mise en place du gouvernement provincial de la Saskatchewan et le transfert des compétences en matière de ressources naturelles à ce dernier que ces distinctions se font sentir dans la région. Pendant des générations, les Métis ont tiré leur

¹ MacDougall, B. (2009). *West Side Stories : The Blending of Voice and Representation Through a Shared Curatorial Practice*. In S. Sleeper-Smith (Ed.), *Contesting Knowledge : Museums and Indigenous Perspectives* (p. 161) [TRADUCTION].

² http://216.174.135.221/documents/The_Story_of_A_Dream_by_WJDuffee.pdf

³ From <http://metis.tripod.com/flora.html> (Cependant, le pensionnat de Beauval continua à accueillir un nombre élevé d'élèves métis.)

⁴ *Pensionnats du Canada : L'expérience métisse*, volume 3, p. 35.

⁵ *Ibid.*, p. 35.

⁶ Logan, T. (2012). *A Métis Perspective on Truth and Reconciliation*. In *Speaking My Truth*. http://speakingmytruth.ca/?page_id=690 [TRADUCTION].

⁷ *Forgotten : The Métis residential school experience. Legacy of Hope* [TRADUCTION].

⁸ *Métis History and Experience and Residential Schools in Canada*, p. 65 [TRADUCTION].

⁹ *Ibid.*, p. 99 [TRADUCTION].

Arrêt Daniels : Le 14 avril 2016, la Cour suprême du Canada déclare que les Métis et les Indiens non inscrits sont des « Indiens » aux termes de la Constitution.

Que signifie l'arrêt Daniels?



Articles de *paNOW News* : Pensionnat d'Île-à-la-Crosse (résidence des garçons), la veille et au moment de sa démolition. (Photos reproduites avec l'autorisation de *paNOW*)



La sœur de Louis Riel, Sara Riel, a travaillé au pensionnat d'Île-à-la-Crosse. En savoir plus...



Tony, un survivant du pensionnat d'Île-à-la-Crosse, et d'autres anciens élèves se racontent dans cette vidéo du Ralliement national des Métis, *Métis Residential and Day School Survivors Speak : Nobody's Children* (Photo : Drapeau des Métis, Carmen Pauls Orthner, juin 2006, Île-à-la-Crosse)

Comme le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones l'a mentionné en 2013, « la réconciliation [avec les groupes de Métis] est nécessaire à l'élaboration de solides fondations pour les générations de Métis actuelles et futures au Canada ». [...] Le Canada devrait élaborer un processus de réconciliation pour appuyer l'exercice des droits des Métis prévus au paragraphe 35(1) et pour faire valoir leurs intérêts.

LE-À-LA-CROSSE

subsistance de la chasse, du trappage et de la pêche. Verser des droits de licence pour continuer à le faire dans leur propre patrie, dans une région où l'argent fait défaut, est souvent une charge financière trop lourde.¹⁰

En 1982, la *Loi constitutionnelle* reconnaît officiellement les Métis comme l'une des trois sociétés autochtones du pays. Malgré cela, les anciens élèves du pensionnat d'Île-à-la-Crosse (et de la maison d'enfants de Timber Bay à Montreal Lake, qui hébergeait des élèves métis de l'école publique locale) sont exclus des paiements compensatoires. La CVR tient néanmoins une audience à Île-à-la-Crosse en novembre 2012.

Abus sexuels. Selon un ancien élève, les sévices physiques et sexuels étaient courants : les garçons plus âgés molestaient les plus jeunes la nuit dans les dortoirs, alors que les prêtres et les surveillants molestaient leurs «garçons préférés». Les sévices culturels étaient en outre fréquents.¹¹ Robert Derocher affirme que « des membres du personnel prenaient avantage de la solitude des élèves », et Clément Chartier, un élève d'Île-à-la-Crosse pendant dix ans, a déclaré : « Beaucoup, beaucoup d'entre nous ont subi des violences physiques et sexuelles ».¹²

« Mike Durocher, qui a été victime d'agression, raconte pour sa part avoir été expulsé de l'école à l'âge de 15 ans pour avoir posé des affiches qui identifiaient les agresseurs. Le directeur l'a traité de menteur et ses parents et grands-parents ont refusé de croire son histoire. »¹³

Perte de la langue et de la culture.

Île-à-la-Crosse est une communauté où l'on parle le mitchif cri, et cette langue était interdite à l'école. Un ancien élève soutient que la perte

de la langue et de la culture traditionnelle est en grande partie une conséquence directe du pensionnat et de l'attitude de son personnel envers les communautés métis. Alphonse Janvier, un autre ancien d'Île-à-la-Crosse, n'a pas oublié la colère et la douleur qu'il a ressenties à son arrivée au pensionnat. « On m'a placé sur une vieille chaise de barbier, raconte-t-il. Je me rappelle qu'ils m'ont rasé la tête, je vois encore mes longs cheveux tomber sur le sol, puis pour faire cesser mes pleurs et me consoler, ils m'ont offert un bol de crème glacée. »¹⁴

« Pour s'être remis à parler dans la mauvaise langue, Alphonse Janvier relate avoir tour à tour été obligé de tenir une pile de livres au-dessus de sa tête, se tenir debout dans un coin et se placer devant le tableau noir en pressant son nez au centre d'un cercle tracé à la craie. Il dit qu'on lui a également enseigné à avoir honte de son héritage : "On nous disait que tout ce que les Indiens faisaient, c'était piller des fermes, enlever des femmes et brûler des maisons." »¹⁵

« Robert Derocher, qui qualifie le temps qu'il a passé à Île-à-la-Crosse comme "la pire année qu'il ait jamais vécue" se souvient s'être fait punir pour avoir parlé cri. C'était tellement difficile, vous savez, de ne pas pouvoir communiquer avec d'autres enfants autochtones là-bas. »¹⁶

« Yvonne Larivière, une élève d'Île-à-la-Crosse de 1947 à 1955, se rappelle : "Je ne comprenais pas pourquoi on me frappait parce que je ne parlais pas l'anglais. J'avais sept ans et je n'avais jamais été battue avant de toute ma vie." »¹⁷

Solitude et séparation de la famille. Alphonse Janvier a passé cinq ans au pensionnat d'Île-à-la-Crosse. Il venait d'un foyer affectueux et plein d'amour. Sa mère le prenait souvent dans

ses bras, mais il ne souvient pas avoir jamais été étreint après son arrivée au pensionnat¹⁸. Il décrit sa séparation d'avec ses parents comme « l'expérience la plus éprouvante de sa vie ». Il se revoit à « sept ou huit ans mis à bord d'un avion rouge — l'emportant loin de sa mère en pleurs, debout sur la rive. Cela semble [...] lointain, dit-il, mais c'est aussi très présent dans ma mémoire et ça a été ma toute première sensation d'abandon. »¹⁹

« Même Thérèse Arcand, qui rapporte avoir été "heureuse" à Île-à-la-Crosse et qui est elle-même devenue une Sœur Grise, mentionne : "En même temps, je me sentais très très isolée. J'aurais dû entrer à l'école l'année d'avant, je crois, mais je ne me décidais pas à laisser ma mère." Sœur Arcand décrit son retour à l'école après les vacances comme un sentiment de déchirement : "On rest[ait] là pour la majeure partie des deux mois. Au milieu d'août, on [devait] revenir à l'école et j[e] pleur[ais]! J'ai toujours trouvé difficile de quitter la maison. Plus jamais! Je suis retournée à la maison pour les vacances d'été de 1922 et de 1923, puis je ne suis jamais revenue à la maison. »²⁰

Alphonse Janvier se souvient qu'il ne lui était pas permis de parler à ses nièces. « On n'avait pas le droit de leur parler, explique-t-il, parce que la cour de récréation avait une ligne imaginaire qu'il ne fallait pas traverser. On en parle maintenant et on se demande pourquoi on devait se plier à ça. On mangeait dans la même salle, séparée par un mur et deux portes, et on se saluait de la main, c'était mon seul moyen de communication avec mes nièces. »²¹

Autres récits

¹⁰ MacDougall, B. (2009)...[TRADUCTION].

¹¹ Métis History and Experience and Residential Schools in Canada, p. 21 [TRADUCTION].

¹² *Pensionnats du Canada : L'expérience métisse*, volume 3, p. 56.

¹³ *ibid.*, p. 56.

¹⁴ *ibid.*, p. 52.

¹⁵ *ibid.*, p. 55.

¹⁶ *ibid.*, p. 52.

¹⁷ *ibid.*, p. 55.

¹⁸ *ibid.*, p. 52.

¹⁹ *ibid.*, p. 52.

²⁰ *ibid.*, p. 52.

²¹ *ibid.*, p. 60.